



Fonds d'urgence pour les vétérans

Au sujet du Fonds

Le Fonds d'urgence pour les vétérans (FUV) fournit une aide financière rapide aux vétérans et vétéraines admissibles et aux membres de leur famille qui font face à une urgence qui menace leur santé et leur bien-être.

Le Fonds peut fournir jusqu'à un maximum de 2 500 \$ par vétéran par foyer au cours d'un exercice financier (du 1^{er} avril au 31 mars) pour couvrir ses besoins essentiels.

Bien que le FUV puisse fournir une aide à court terme, les demandeurs seront aussi aiguillés vers d'autres ressources pour les aider un soutien à plus long terme.

Qui est admissible?

Pour avoir droit au FUV, vous devez être un résident canadien et faire partie de l'une des catégories suivantes :

- un vétéran ou une vétérane des Forces armées canadiennes (FAC)
- l'époux ou le conjoint de fait actuel d'un vétéran ou d'une vétérane
- le survivant d'un vétéran ou d'une vétérane ou d'un membre des FAC décédé
- l'orphelin d'un vétéran ou d'une vétérane ou d'un membre des FAC décédé (ou le tuteur légal si l'orphelin a moins de 18 ans)

*Une personne qui a vécu au Canada pendant au moins 183 jours (6 mois) au cours de l'exercice financier précédent (du 1^{er} avril au 31 mars)

Que couvre le FUV?

Chaque demande sera évaluée en fonction de la situation personnelle du demandeur.

Du financement **pourrait** être approuvé pour :

- la nourriture
- les vêtements
- le logement
- les soins médicaux/dentaires ponctuels non couverts par l'assurance
- d'autres besoins essentiels

Comment présenter une demande

En ligne par l'intermédiaire de [Mon dossier ACC](#). (il s'agit de la façon la plus rapide et facile); Par la poste : téléchargez le formulaire et envoyez-le à :

Anciens Combattants Canada
C.P. 6000
Matane (QC)
G4W 0E4

Nous pourrions demander des pièces justificatives pour appuyer votre demande, telles que :

- un relevé ou un dossier bancaire actuel
- une facture, un devis ou une facture impayée
- une preuve d'identité

Nous examinerons votre demande et rendrons une décision dans les deux jours ouvrables. Si la décision est favorable, le paiement sera versé dans les deux jours ouvrables suivant la décision.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, communiquez avec Anciens Combattants Canada :

- en composant sans frais le 1-866-522-2022 (du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 heure locale)
- en envoyant un message sécurisé sur [Mon dossier ACC](#)
- en demandant un rendez-vous en personne à l'aide du [formulaire de réservation en ligne](#).